DÉLIBÉRATIONS

N° 2019/083/1.2 **Feuillet n° 090**

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil dix-neuf, le 18 septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 10 septembre 2019

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	**60**
Présents	**39**
Votants :	**42**
Pour :	**42**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

PRÉSENTS :
Titulaires : Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Catherine LUSTRISSY, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Laurent DELAGE, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Bernard BEAUDRY, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT.

Suppléants : Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD, Yves THOMASSON représente Dominique DURAND, Robert LEYMARIE représente Laurent PELLERIN.

EXCUSÉS
Titulaires : Didier CLERJOUX, Gérard MERCIER, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Roland MOULINIER, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Serge PEDENON donne pouvoir à Serge EYMARD, Camille GERAUD, Régine ANGLARD, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Pierre DELMON donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Arlette VERDIER, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

SECRÉTAIRE : Mme Annie DELAGE

OBJET : Avenant au contrat de délégation du service public d'assainissement non collectif

Par délibération du 22 janvier 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort a décidé de déléguer, sous la forme d'un contrat de concession de services, le service public d'assainissement non collectif, à compter du 1er Mars 2019, pour une durée de 10 ans, à la société Véolia.

AR PREFECTURE
024-200041150-20190918-DE2019083-DE
Reçu le 19/09/2019

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue duo

Ce contrat précise que le délégataire assure la facturation et l'encaissement de la redevance assainissement non collectif auprès des usagers. Cette facturation se fera aux mêmes dates que les factures d'eau potable des différents services d'eau de chaque commune de la Communauté de Communes. Ce qui implique que le délégataire mettra en place avec les services d'eau potable les conventions pour réaliser la facturation.
Concernant les communes de Tourtoirac et Pazayac, l'eau potable est gérée par la Régie Des Eaux de la Dordogne (RDE 24) affiliée au SMDE 24 qui est un syndicat mixte fermé. Et à ce titre, il ne peut signer de convention directe avec la société Véolia.
Pour permettre la facturation de ces deux communes, une dérogation au contrat doit être réalisée, autorisant l'entreprise Véolia a facturé séparément l'assainissement non collectif de la facture d'eau potable.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'avenant au contrat de délégation du service public d'assainissement non collectif,

- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 19/09/2019

Le Président,
Dominique BOUSQUET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRASSONNAIS EN PERIGORD NOIR THENON HAUTEFORT
Pôle des Services Publics
58, Av. Jean Jaurès
24120 TERRASSON LAVILLEDIEU
05.53.50.96.10

AR PREFECTURE
024-200041150-20190918-DE2019083-DE
Reçu le 19/09/2019

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRASSONNAIS EN PERIGORD NOIR THENON HAUTEFORT
Pôle des Services Publics
58, Av. Jean Jaurès
24120 TERRASSON LAVILLEDIEU
05.53.50.96.10